

Règles applicables à partir du 9 décembre 2021

Dans tous les cas, le port du masque, les règles de distanciation, les gestes barrières et l'aération des locaux 15 minutes toutes les heures doivent être appliqués. Port du masque obligatoire dès que l'on discute avec un collègue, même si la distance est supérieure à 1 mètre.

Activités impactées	Règles applicables
Toutes activités	<p>Port du masque obligatoire dans les locaux (sauf bureau individuel)</p> <p>Application des règles de distanciation et gestes barrières</p> <p>Aération des locaux 15 minutes toutes les heures / si ventilation mécanique vérification préalable</p> <p>Privilégier une ventilation permanente par 2 points distincts (porte et fenêtre)</p>
<p>Cours et TD en salles banalisées et amphithéâtre</p> <p>Port du masque obligatoire pour les enseignants et les étudiants</p> <p>Aération des locaux 15 minutes toutes les heures / si ventilation mécanique vérification préalable</p> <p>Privilégier une ventilation permanente par 2 points distincts (porte et fenêtre)</p>	<p>Enseignement en présentiel autorisé sans limitation de jauge</p>
<p>Enseignements Pratiques en salle</p> <p>Port du masque obligatoire pour les enseignants et les étudiants</p> <p>Aération des locaux 15 minutes toutes les heures / si ventilation mécanique vérification préalable</p> <p>Privilégier une ventilation permanente par 2 points distincts (porte et fenêtre)</p>	<p>Enseignement en présentiel autorisé sans limitation de jauge</p> <p>Pour les salles informatiques, mise en place de protection sur les claviers et souris (film étirable) à changer ou désinfecter entre chaque cours.</p>

Activités impactées	Règles applicables
	Lavage/désinfection des mains renforcées (avant et après le cours).
Enseignements pratiques en extérieur Port du masque obligatoire pour les enseignants et les étudiants	<p>Les activités pédagogiques de terrain sont autorisées.</p> <p>Privilégier les sorties à la journée, sans hébergement.</p> <p>Pour toutes activités pédagogiques nécessitant un transport en commun des étudiants (bus ou véhicule personnel) et/ou un hébergement sur le lieu d'activité, il est nécessaire de contacter le SPR pour définir et valider les conditions sanitaires</p>
Concours, examens, contrôle continu Port du masque, désinfection des mains Aération des locaux 15 minutes toutes les heures / si ventilation mécanique vérification préalable Privilégier une ventilation permanente par 2 points distincts (porte et fenêtre)	<p>Les examens peuvent se dérouler en présentiel.</p> <p>Renforcement de la désinfection entre les groupes</p>
Ouverture des BU Aération des locaux 15 minutes toutes les heures / si ventilation mécanique vérification préalable Privilégier une ventilation permanente par 2 points distincts (porte et fenêtre)	Fonctionnement normal, sans restrictions
Etudiants en situation de fragilité numérique	Mise en œuvre de dispositifs d'accompagnement des étudiants concernés

Activités impactées	Règles applicables
<p>Utilisation des véhicules de services Utilisation de minibus ou bus Port du masque obligatoire et aération constante de l'habitacle par ouverture des fenêtres</p>	<p>Utilisation de la totalité des places possibles.</p> <p>Désinfection du véhicule après utilisation (se référer à la fiche utilisation des véhicules de service et missions sur le terrain)</p> <p>Pour toutes activités nécessitant un transport en commun (bus), il est nécessaire de contacter le SPR pour définir et valider les conditions sanitaires.</p>
<p>Activités sportives et culturelles (STAPS, SUAPS, SUC) Port du masque fortement conseillé si possible avec la pratique de l'activité Aération des locaux 15 minutes toutes les heures / si ventilation mécanique vérification préalable Privilégier une ventilation permanente par 2 points distincts (porte et fenêtre)</p>	<p>Activités autorisées.</p> <p>Privilégier les activités en extérieur.</p> <p>Utilisation des vestiaires autorisés avec port du masque</p> <p>Utilisation des douches autorisés</p> <p>Pas d'obligation du Passe sanitaire si les activités ont lieux dans les locaux de l'université et ne concernent que des étudiants et personnels de l'UCA(1).</p> <p>Si les activités comprennent des personnes extérieures à l'université, le passe sanitaire est nécessaire pour tous les participants.</p>
<p>Activités de recherche en extérieur</p>	<p>Autorisées avec règles sanitaires spécifiques selon la nature des activités (port du masque obligatoire).</p>

Activités impactées	Règles applicables
	<p>Pour toutes activités nécessitant un transport en commun (bus) et/ou un hébergement sur le lieu d'activité, il est nécessaire de contacter le SPR pour définir et valider les conditions sanitaires.</p>
<p>Présence du personnel dans les locaux. Port du masque obligatoire dans les locaux, en dehors des bureaux individuels Aération des locaux 15 minutes toutes les heures / si ventilation mécanique vérification préalable Privilégier une ventilation permanente par 2 points distincts (porte et fenêtre)</p>	<p>Possibilité d'aménagement des horaires de travail pour échelonner les heures de pointes dans les transports.</p>
<p>Personnes vulnérables (après consultation du SST)</p>	<p>Les agents peuvent contacter le Service de Santé au Travail. Si cela est nécessaire, le médecin de prévention proposera des aménagements de poste de travail au responsable hiérarchique.</p>
<p>Organisation d'évènements et manifestations scientifiques, culturels, sportifs, associatifs Port du masque obligatoire dans les locaux Aération des locaux 15 minutes toutes les heures / si ventilation mécanique vérification préalable Privilégier une ventilation permanente par 2 points distincts (porte et fenêtre)</p>	<p>Autorisés</p> <p>Passé sanitaire obligatoire si il s'agit :</p> <p>D'un évènement culturel ou sportif auxquels assistent ou participent des personnes extérieures(2) D'un colloque ou séminaire scientifique accueillant des personnes extérieures(2)</p> <p>La vérification du Passé sanitaire est à la charge de l'organisateur.</p> <p>Un registre des personnes présentes (coordonnées) doit être mis en place, afin de prévenir rapidement et facilement si un cas de contamination était détecté à postériori.</p> <p>Le port du masque est nécessaire également en extérieur</p>

Activités impactées	Règles applicables
	Moments conviviaux/pots suspendus que ce soit en intérieur ou extérieur
Accueil des usagers (scolarités, services administratifs...)	<p>Autorisé</p> <p>Gestes barrières et distanciation</p> <p>Mise en place de plexiglass</p>
<p>Soutenances de thèses, HDR, concours, stages, ...</p> <p>Aération des locaux 15 minutes toutes les heures / si ventilation mécanique vérification préalable</p> <p>Privilégier une ventilation permanente par 2 points distincts (porte et fenêtre)</p>	<p>Soutenance en présentielle (jury + soutenant-e) autorisée.</p> <p>Présence du public autorisée ;</p> <p>Moment convivial/pot en fin de soutenance suspendu que ce soit en intérieur ou extérieur</p>
Réunions internes à l'UCA	Privilégier les réunions en visioconférences
<p>Activités proposées par le CLASS</p> <p>Aération des locaux 15 minutes toutes les heures / si ventilation mécanique vérification préalable</p> <p>Privilégier une ventilation permanente par 2 points distincts (porte et fenêtre)</p>	<p>Activités (y/c sportives) possible en extérieur :</p> <p>2 mètres de distance entre chaque participant si pas de port du masque, sinon 1 mètre</p> <p>Activités (y/c sportives) possible en intérieur :</p>

Activités impactées	Règles applicables
	<p>2 mètres de distance entre chaque participant et port du masque obligatoire</p> <p>Pas d'obligation du Passe sanitaire si les activités ont lieu dans les locaux de l'université et ne concernent que des étudiants et personnels de l'UCA(1).</p>
Travaux par entreprises extérieures	Travaux possibles avec respect des gestes barrières selon plan de prévention - - Passe Sanitaire non nécessaire
Instances	Autorisées en présentielles- Passe Sanitaire non nécessaire quelque soit le nombre de personne et même si présence de personnes extérieure
Activités festives étudiantes : Week-end - journées - soirées d'Intégration / barbecue / stand de crêpes-café / ...	Suspendues que ce soit en intérieur ou extérieur
Pots / moments conviviaux internes UCA	Suspendus que ce soit en intérieur ou extérieur
Utilisation des salles de pause Privilégier une ventilation permanente par 2 points distincts (porte et fenêtre)	<p>Privilégier la prise de repas en extérieur à 2 mètres distance</p> <p>En intérieur :</p> <p>Prise de repas ou pause assis possible avec distance de 2 mètres entre chaque personne Tolérance pour la prise de repas dans bureau individuel seul Aération constante pendant la durée du repas</p>

Activités impactées	Règles applicables
Déplacements nationaux et internationaux des personnels	<p><u>Selon la carte COVID du gouvernement, https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus/deplacements :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Pour les pays classés en zone verte ou orange, les déplacements sont possibles sous réserve de la réglementation en vigueur dans le pays d'accueil. - Pour les pays classés en zone rouge, les déplacements sont soumis à demande spéciale d'autorisation et nécessitent la complétude du « Formulaire de demande de mission en zone orange ou en état d'urgence » disponible sur l'Intranet. - Pour les pays classés en zone rouge écarlate, les déplacements ne sont pas autorisés. - Le respect des codes couleurs définis parallèlement par le ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères (MEAE) dans la rubrique Conseils aux voyageurs reste par ailleurs en vigueur. - Il est conseillé de souscrire une assurance complémentaire en cas d'annulation lié au Covid - Inscription sur la base ARIANE https://pastel.diplomatie.gouv.fr/fildariane/dyn/public/login.html et se tenir informé avant le départ sur les éventuelles restrictions appliquées par le pays de destination et sur les conditions de retour en France - Consulter le Service de Santé avant départ - Déplacement fortement déconseillé pour les personnes vulnérables
Déplacements nationaux et internationaux des étudiants	<p><u>Selon la carte COVID du gouvernement, https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus/deplacements :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Pour les pays classés en zone verte ou orange, les déplacements sont possibles sous réserve de la réglementation en vigueur dans le pays d'accueil.

Activités impactées	Règles applicables
	<ul style="list-style-type: none"> - Pour les pays classés en zone rouge et en zone rouge écarlate, les déplacements ne sont pas autorisés. - Le respect des codes couleurs définis parallèlement par le ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères (MEAE) dans la rubrique Conseils aux voyageurs reste par ailleurs en vigueur. - Il est conseillé de souscrire une assurance complémentaire en cas d'annulation lié au Covid - Inscription sur la base ARIANE https://pastel.diplomatie.gouv.fr/fildarlane/dyn/public/login.html et se tenir informé avant le départ sur les éventuelles restrictions appliquées par le pays de destination et sur les conditions de retour en France - Consulter le Service de Santé Universitaire avant départ - Déplacement fortement déconseillé pour les personnes vulnérables

1. personnels de l'UCA : y compris les personnels hébergés des tutelles (CNRS, INSERM, INRA, INP, ...)
2. personnes extérieures : personnes n'étant ni des étudiants ni des personnels de l'UCA